



Dividende pour l'exercice 2014

L'Assemblée générale des actionnaires a décidé, dans sa séance du 3 mars 2015, de distribuer pour l'exercice 2014 un dividende ordinaire de CHF 8,00 brut par action et bon de jouissance, soit CHF 5,20 net après déduction de l'impôt anticipé de 35%.

Le paiement du dividende ordinaire (la date ex-dividende: 5 mars 2015) se fera sans frais à partir du mardi 10 mars 2015, contre remise du **coupon n° 14**, à votre banque dépositaire ou chargée de la gestion du compte par UBS SA en Suisse.

Bâle, le 4 mars 2015
Roche Holding SA